



DEPARTEMENT  
des  
HAUTES ALPES

# COMMUNE DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR

23 A route de Molines  
05500 La Motte en Champsaur



## ARRETE n° 05/2021

### Réglementation temporaire de circulation

Le Maire de la commune de LA MOTTE EN CHAMPSAUR,

- **VU** le code de la route, notamment ses articles R.44, R.225 ET r.225-1 ;
- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13 ;
- **Vu** le Code de la voirie routière ;
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;
- **VU** la demande de l'entreprise LABADIE TRAVAUX en date du 24 mars 2021 qui doit effectuer des travaux d'enfouissement sur la voirie,
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

### ARRETE

#### Article 1 :

A partir du 26 mars 2021 et pour une durée de 7 jours calendaires, afin que les travaux de voirie concernant l'enfouissement des lignes téléphoniques par l'entreprise LABADIE TRAVAUX devant le bâtiment de la mairie et remontant en direction de la route du Collet se fassent dans de bonnes conditions, il convient de réglementer la circulation sur la voie communale.

**Article 2 :** La circulation pourra être interdite et interrompue pendant la durée des travaux de 8h00 à 18h00 à compter du mercredi 31 mars 2021.

**Article. 3 :** Aucun stationnement n'est autorisé sur les bordures de la voie en cause et sur les 3 places du parking matériellement réservées, afin de pouvoir stocker les matériaux.

**Article 4 :** Les travaux autorisés feront l'objet d'une pré signalisation et d'une signalisation conformes à la réglementation en vigueur mise en place par l'entreprise.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune et transmis à l'entreprise LABADIE TRAVAUX.

Ampliation sera faite à la Gendarmerie et de Saint Bonnet en Champsaur ainsi qu'au Centre de secours et d'incendie de Saint Bonnet en Champsaur.

Fait à la Motte en Champsaur le 25 mars 2021

Le Maire

